



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Magneti Marelli

Question écrite n° 50262

Texte de la question

M. Maxime Gremetz alerte M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications concernant la decision inacceptable de la direction de Magneti Marelli du groupe Fiat qui vient d'annoncer la suppression de 380 emplois sur les trois sites de Nanterre (Hauts-de-Seine), de Chatellerault (Vienne) et d'Amiens (Somme). Pour l'entreprise d'Amiens, la direction du groupe a decide la suppression de 190 emplois et l'application de la loi de flexibilite dite de Robien et un aménagement du temps de travail imposant aux femmes le travail de nuit. Il l'informe que la presse economique a fait part que ce groupe a une situation financiere florissante avec un chiffre d'affaires en progression et des profits en hausse de 22 % avant impot pour l'annee 1996, pour atteindre 315 millions de francs. Pour atteindre un tel resultat, les salaries se sont vu imposer des sacrifices considerables depuis plusieurs annees avec des effectifs a Amiens qui sont passes de 1 600 a 900 personnes. Il lui fait part de la colere des personnels et des syndicats qui sont scandalises par cette annonce de suppressions massives d'emplois. Il lui demande d'intervenir aupres de la direction de ce groupe pour stopper les suppressions d'emplois et de reunir une cellule de crise avec toutes les parties concernees pour rechercher des solutions qui empechent les suppressions d'emploi.

Données clés

Auteur : [M. Gremetz Maxime](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50262

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1746